

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A
Code du produit : S74158

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nature chimique : Dispersion pigmentée liquide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Lechler SpA
Via Cecilio 17
22100 Como
Téléphone : +39031586111
Téléfax : +39031586206
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : safety@lechler.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. +39-031-586301 Fax +39-031-586299
Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau (8:00-18:00).

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable	R10: Inflammable.
Nocif	R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Sensibilisant	R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Irritant	R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Nocif

Phrase(s) R : R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

	R36/38 R43	Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Phrase(s) S	: S26 S36/37 S60	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 1330-20-7 xylène
- 25068-38-6 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane (number average molecular weight 700 - 1100)
- 108-10-1 4-méthylpentan-2-one

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Dispersion pigmentée liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
xylène	1330-20-7 215-535-7 01- 2119488216- 32	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315	>= 15 - < 20
butane-1-ol	71-36-3 200-751-6 01- 2119484630- 38	R10 Xn; R22 Xi; R37/38-R41 R67	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H335, H336 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335, H336	>= 7 - < 10
4-hydroxy-4-méthyl-2- pentanone	123-42-2 204-626-7 01- 2119473975- 21	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 5
4-méthylpentan-2-one	108-10-1	F; R11	Flam. Liq. 2; H225	>= 7 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

	203-550-1 01- 2119473980- 30	Xn; R20 Xi; R36/37 R66	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	
4,4'- Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro- 2,3-epoxypropane (number average molecular weight 700 - 1100	25068-38-6 500-033-5	Xi; R36/38 R43	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 12,5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Prévoir des douces sur le lieu de travail
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Demander conseil à un médecin.
Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail
Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Ne PAS faire vomir.
Garder tranquille.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.
Demander conseil à un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.
Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Ventiler la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Endiguer.
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Bien mélanger avant l'emploi
Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Défense de fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe.
Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Ces informations ne sont pas disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
xylene	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
Alcool Butilico	71-36-3		20 ppm		
Diacetonalcool	123-42-2		50 ppm 238 mg/m ³		
methyl isobutyl ketone	108-10-1	TWA	20 ppm 83 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations	:	Indicatif			
		STEL	50 ppm 208 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations	:	Indicatif			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.
Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

d'une crème protectrice

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Le personnel doit endosser vêtements de protection
Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Point d'éclair : > 23 - 55 °C
Pression de vapeur : 1 hPa
à 50 °C
Densité : 1,3385 g/cm³
Temps d'écoulement : 25 s
8 mm
Méthode: DIN 53211

9.2 Autres informations

Teneur en solides : 64,89 %
Contenu en composés organiques volatils (COV) : 35,1 %

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les condition

Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par inhalation : L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé., Comme p.e.: irritation des membranes muqueuses, irritation du système respiratoire, effets adverses sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, étourdissements et dans les cas extrêmes, perte de conscience., L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air peut irriter le système respiratoire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau., Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des dommages réversibles.

Autres informations : Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Composants:

xylène :

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

butane-1-ol :

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

Toxicité pour le poisson :
Remarques:
Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Remarques:
donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques:
donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Remarques:
donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 1263
Classe(s) de danger pour le transport : 3
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Dangereux pour l'environnement : non

IATA

Numéro ONU : 1263
Description des marchandises :
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 1263
Description des marchandises :
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
No EMS Numéro 1 : F - E
No EMS Numéro 2 : S - E

Polluant marin : non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Pour des emballages plus petits ou jusqu'à 450 l inclus, transport selon section E du marginal 2301.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification de risque selon le VbF : non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : pollue fortement l'eau

Autres réglementations : Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

EPOXY PLUS GRIGIO/GREY SOLUZIONE A

Version 1.3

Date de révision 14.11.2012

Date d'impression 18.12.2012

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.